



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

La **CFDT** défend le personnel et le modèle territorial pour l'intérêt de tous au service des Finistériens.



Vous avez dit CCPD ?
Il s'agit d'une commission qui peut modifier votre agrément !

La **commission consultative paritaire départementale** comprend à parts égales des **représentants élus des assistantes maternelles et familiales** et des **représentants désignés du Département du Finistère**.

La CFDT vous représente efficacement !

- Ses élu.e.s sont des salarié.e.s comme vous et connaissent votre travail.
- Ses défenseurs vous accompagnent devant la commission.



Parce qu'être assistant.e maternel.le

(ASSMAT) ou assistant.e familial.e

(ASSFAM) c'est exercer

un vrai métier : un métier à part entière !

La CFDT s'engage depuis plus de 30 ans à faire évoluer votre statut professionnel et à faire reconnaître vos métiers. Elle agit pour :

1. Des qualifications reconnues
2. Une rémunération juste
3. Un temps de travail choisi et non subi
4. La santé au travail
5. Une couverture sociale (prévoyance, santé, indemnités chômage)
6. Une retraite décente

**QU'EST-CE-QUE LA CCPD ?
POURQUOI ÊTES-VOUS CONCERNÉ.E.S ?**

Votre agrément constitue votre « permis de travailler »

Il peut être remis en cause pour divers motifs, et à tout moment. Cette remise en cause s'accompagne de droits :

- Être informé(e) de cette remise en cause
- Pouvoir consulter son dossier d'agrément
- Assurer sa défense en présentant des observations orales ou écrites devant la CCPD
- Être accompagné(e) des défenseurs de son choix devant la commission

La CFDT défend le dialogue et la solidarité

La **Commission Consultative Paritaire Départementale**, présidée par la Présidente du Conseil départemental, est consultée pour avis sur :

- Les restrictions, les retraits et les non-renouvellements d'agrément
- Le programme de formation
- Le bilan de fonctionnement des agréments

Elle comprend, en nombre égal, des représentants désignés du département et des représentants élus des ASSMAT et des ASSFAM.



FAITES RESPECTER VOS DROITS

VOTEZ CFDT !

Attention : vote électronique
Ouvert du 28 avril au 11 mai 2017

Votez dès le 1^{er} jour :

Le 12 mai, il sera trop tard !

Vous rencontrez des difficultés pour voter
contactez votre syndicat

VOTEZ CFDT POUR



- Être accompagné et soutenu devant la CCPD
- Assurer la défense de vos intérêts dans le cadre de cette commission
- Donner votre avis sur le programme de formation obligatoire du Conseil départemental
- Répondre à vos préoccupations fondamentales (prévoyance, complémentaire santé, emploi, ...)

La CFDT : Force de PROPOSITION - Force de NÉGOCIATION

ASSFAM employés par le Conseil départemental et ASSMAT employés par les mairies

La CFDT veut obtenir des garanties collectives garantissant un emploi stable, notamment en matière de professionnalisation (titularisation...) et de rémunération (SMIC au 1^{er} enfant...)

ASSFAM employés par une Association de l'Enfance

La CFDT continue à se battre pour l'amélioration de la convention collective existante notamment sur les garanties collectives (salaires, formation, prévoyance...)

ASSMAT du particulier employeur

La CFDT se bat pour faire évoluer la convention collective avec les 3 objectifs suivants :

- Obtenir comme pour tous les autres salariés l'accès à la médecine du travail
- Négocier des aides sociales pour les salariés de la branche en cas de coups durs (perte d'agrément, renouvellement du matériel de puériculture...)
- Négocier l'augmentation du taux horaire, et des indemnités d'entretien et de rupture

La CFDT : des services pour les adhérents !

- Pour tous : une **assistance juridique pour les risques professionnels**
- Pour les ASSMAT : accès à une **assurance professionnelle**
- Réponse à la carte : **service téléphonique 6j/7** pour toutes questions sur votre travail
- La CFDT vous aide et vous accompagne dans votre vie professionnelle (contrat, horaires, congés...).

Un syndicat de salariés pour la défense de vos droits

La **CFDT** est présente depuis 1992, date d'instauration de cette commission. Vous nous avez renouvelé votre confiance en 1999, 2005 et 2011. Vos élus CFDT ont toujours été présents lors des commissions. Ils ont participé activement au fonctionnement de la commission et sont intervenus dans le traitement des dossiers, notamment pour le maintien des agréments dans le respect des critères et pour une formation adaptée.

Vos représentants à la CCPD

UNE NOUVELLE ÉQUIPE POUR VOUS ACCOMPAGNER

	Anne Marie POUPON Assistante Maternelle QUIMPER		Michèle SALAUN Assistante Familiale GOUESNOU
	Marie-Hélène DONVAL Assistante Maternelle PLABENNEC		Patrick GOUÉZ Assistant familial PLOUNEOUR MENEZ
	Morgane SALOU Assistante Maternelle BREST		Nicole BOULLIER Assistante Familiale LANDERNEAU
	Nina QUEMENEUR Assistante Maternelle LANDERNEAU		Armelle BROSOLO Assistante Maternelle RELECQ KERHUON